

LISTE SERVITUDES	NOM SUP		
AC1	Relative à la protection des monuments historiques	Eglise IMH et classé MH  Croix du 16s au bourg IMH	Portail d'entrée classé par arrêté du 22 septembre 1914 Église (sauf portail) inscrit par arrêté du 28 juillet 1975  Inscrit par arrêté du 16 février 1929
AS1	Relative à la protection des eaux potables	La commune est concernée par le captage de Casteldeuc de la commune de Mohon	
I4	Relatives à l'établissement des canalisations de transports et de distribution électriques	La commune de La Trinité-Porhoët est concernée par un réseau de moyenne tension.	
PT2	Relative aux transmissions radioélectriques – protection des centres d'émission et de réception contre les obstacles	Servitude Abrogée : Les servitudes radioélectriques dont bénéficiaient France Télécom et Télédiffusion de France, instituées avant le changement de statut de ces deux entreprises sur la base des articles L.54 et L.57 du code des postes et des communications électroniques, n'ayant plus de base légale, ont été abrogées par les arrêtés ECOI2106326A du 1er mars 2021 pour France Télécom et ECOI2108402A du 18 mars 2021 pour TDF	
T7	A l'extérieur des zones de dégagement aéronautique	Cette servitude s'applique à tout le territoire communal et ne fait pas l'objet d'une délimitation spécifique. Elle implique l'autorisation des directions civiles et militaires pour les ouvrages de grande hauteur.	